



Monsieur le Commissaire enquêteur

Mairie de Mellac

Le 20 mai 2021

Objet : Avis de la CLE sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA BERNARD en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerjaec à Mellac

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA BERNARD en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerjaec à Mellac, dossier pour lequel une enquête publique est en cours du 26 avril au 26 mai 2021.

A l'occasion de la réunion du jeudi 20 mai 2021, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ellé-Isole-Laïta a échangé sur ce dossier. Voici les principaux points d'attention qu'elle souhaite porter à votre attention.

Au vu du passage de 1 853 Animaux-Équivalents à 4 448 Animaux-Équivalents après projet ;

Au vu de la production annuelle envisagée de 7 379 m³ d'effluents liquides et 696 tonnes d'effluents solides, avec 100% des effluents liquides et 10% des effluents solides épandus sur les terres de la SCEA Bernard et chez deux agriculteurs mettant leurs terres à disposition, soit 28 tonnes d'azote et 13 tonnes de phosphore à épandre localement, ce qui représente une augmentation d'éléments fertilisants à épandre par rapport à la situation actuelle ;

Au vu du plan d'épandage de 256 ha au total, avec une majorité de parcelles proches de l'Isole, du Douardu et du Bélon, dont 3 ilots prévus à l'épandage sont situés en ZNIEFF de type 2 ;

Au vu des enjeux de reconquête de la qualité bactériologique du Douardu, celui-ci étant identifié comme un émetteur important de contamination pour la Laïta et sur lequel des actions sont prévues dans le cadre du profil de vulnérabilité validé en décembre 2019 ;

Au vu de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, rendu le 5 novembre 2020, qui pointe plusieurs lacunes et notamment :

- Que les informations contenues dans le dossier ne permettent pas de garantir la bonne maîtrise des incidences résiduelles sur l'environnement ;
- Que les effets cumulés sur les milieux récepteurs ne sont pas assez bien abordés, au regard de la présence de nombreuses installations similaires sur le bassin versant ;
- Que les moyens de suivi nécessaires pour garantir la préservation de la qualité des milieux aquatiques récepteurs vis-à-vis du risque d'écoulements polluants chroniques ou accidentels provenant du site et bâtiments d'élevage, ne sont pas assez précis ;

La CLE, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS, exprime un avis défavorable sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Danièle KHA
Présidente de la CLE du SAGE EIL